



Charte utilisateur de l'Atelier d'Iconographie Scientifique

L'AIS est accessible aux Directions, Départements, UMR, UAR, aux personnels et étudiants (chercheur doctorant, EC, MC, MCM, Pr, DR...) MNHN, CNRS, IRD, SU...

Nous nous engageons à

Vous orienter et vous conseiller,
Mettre à votre disposition l'accès à une documentation,
Apporter une réponse à vos demandes dans les meilleurs délais,
Vous informer sur les délais prévisionnels.

Nous vous demandons

De vous conformer aux usages des différents espaces de l'AIS,
De prendre soin du matériel et des locaux mis à votre disposition,
D'appliquer les règles d'utilisation des services,
D'être attentif aux instructions et observations du personnel de l'AIS,
De mentionner l'AIS dans les crédits de vos productions.

Pour les publications scientifiques, les utilisateurs sont tenus de créditer l'Atelier d'Iconographie Scientifique.

1. Pour les prestations graphiques :

Remerciements nominatifs du ou des dessinateurs impliqués dans le projet si ces derniers le souhaitent, et mention de l'Atelier d'Iconographie Scientifique, UAR 2700 2AD, MNHN-CNRS.

2. Pour BAOBAB :

Remerciements nominatifs du ou des personnels de l'AIS impliqués dans le projet si ces derniers le souhaitent, et mention sous la forme : *Atelier d'Iconographie Scientifique*, UAR 2700 2AD (Acquisition et Analyse de Données), plateau BAOBAB (Banc d'Assistances Optiques pour la Botanique et l'Archéobotanique), DIM-MAP Île-de-France, CNRS et MNHN.

(ce qui est entre parenthèses est facultatif)

Version anglaise *a minima* de la mention :

Atelier Iconographie Scientifique, UAR 2700 2AD, BAOBAB facilities supported by DIM-MAP Île-de-France, CNRS and MNHN.

CHARTRE UTILISATEUR DE L'ATELIER D'ICONOGRAPHIE SCIENTIFIQUE

Accès aux prestations graphiques :

Le dépôt de projet se fait par e-mail à adresser à : ais@mnhn.fr ou directement en contactant un agent de l'atelier pour prendre un rendez-vous qui permettra de préciser la demande auprès de l'équipe et/ou du responsable technique.

Les projets sont validés après concertation de l'équipe qui évaluera la faisabilité technique, la disponibilité du/des matériel(s) ou des équipements, le temps de production et le délai de rendu du/des production(s).

L'accès aux prestations graphiques est soumis à acceptation de la demande par l'AIS et à une tarification de 20€ par jour pour les projets nécessitant un accès de plus de 20 jours ouvrés par année pour les laboratoires du Muséum et les laboratoires publics. Ce tarif est de 800€ par jour pour les laboratoires privés.

Accès à BAOBAB :

Via l'Atelier d'Iconographie Scientifique, des moyens d'imagerie 2D, en macrophotographie, en macroscopie et en photo-microscopie, sont accessibles sur le banc mutualisé BAOBAB (Banc d'Assistances Optiques pour la Botanique et l'Archéo-Botanique) situé au 4e étage du bâtiment de botanique, côté phanérogamie.

Les utilisateurs déposent une demande directement auprès de l'AIS <ais@mnhn.fr>.

L'accès à BAOBAB est soumis à acceptation de la demande par l'AIS et à une tarification de 10€ par demi-journée pour les projets nécessitant un accès de plus de 20 jours ouvrés par année pour les laboratoires du Muséum et les laboratoires publics. Ce tarif est de 400€ par jour pour les laboratoires privés.

Les dispositifs sont accessibles sur rendez-vous et après une formation initiale.

Le responsable du plateau technique, Didier Geffard-Kuriyama, ou un agent de l'AIS, forme et assiste les utilisateurs qui réalisent eux-mêmes les prises de vue après autonomisation et demande de réservation des dispositifs.

Le matériel à imager peut être constitué par du matériel de recherche, par des spécimens de collections, ou par les deux.

Les données imagées, et donc numérisées, sont sous embargo scientifique jusqu'à publication et pour une durée maximale de deux ans.

Les données brutes restent stockées sur les ordinateurs qui pilotent les dispositifs et elles sont accessible via l'AIS.

S'il s'agit de matériel de collections (et non pas de matériel de recherche, comme c'est aussi souvent le cas) : Les données imagées doivent être ensuite téléversées sur la ou les banque(s) d'images renseignée(s) par le responsable scientifique de collection ou le chargé de collection qui aura donné l'autorisation d'exploitation du matériel au demandeur.

Lorsqu'il s'agit de matériel issu des collections : Toute préparation (dissection, prélèvement, réhydratation...) doit faire l'objet d'un accord préalable des responsables scientifiques de collection et chargés de collection.